



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mardi 8 Septembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 8 Septembre 2020 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Séverine ONILLON, Emmanuel MAÎTRE, Florence SOUEGES, Marie-Pascale BRIENTINI, Katia CHEVREY, Bastien FRANCESCHINI, Claude GALLIOT, Gérôme GALLIOT, Ludovic LEBAIL, Audrey MAJCICA, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Henri VERNEREY, Philippe FAGOT, Serge MINORET

Absents excusés : René GIRARD donne pouvoir à Marie PONCET, Valérie FERREUX donne pouvoir à Séverine ONILLON, Lydie KOLMAYER donne pouvoir à Emmanuel MAITRE, Marie LATROY, Jocelyne POURTEAU, Emilie ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Marie-Pascale BRIENTINI

Ordre du jour

1. Approbation du Compte-rendu du 9 Juillet 2020
2. Cession des biens de l'A.F à la commune
3. Courrier de démission d'un Conseiller Municipal,
4. Renouvellement du conseiller communautaire suppléant
5. Délibérations Modificatives
 - Budget principal : ajustement budgétaire pour remboursement de Taxe d'Aménagement
 - Budget Petite Enfance : Correction du montant des amortissements
6. Renouvellement des conventions d'entretien des voiries des ZAE d'intérêts communautaires
7. Avenant à la convention d'entretien de voirie
8. Liste des membres de la CCID transmise par la Direction Générale des finances publiques
9. Convention d'honoraires pour création d'un parking à la Croisée des Laves
10. Délégués SICA (2 titulaires et 2 suppléants)
11. Destination de l'argent versé par les gens du voyage lors du stationnement illicite.
12. Demande de subvention sport de haut niveau
13. Location de la salle communale aux élus
14. Questions diverses

Le maire propose d'inscrire à l'ordre du jour la « Cession des biens de l'A.F. à la commune.
Avis favorable du conseil municipal

1. Approbation du compte-rendu du 9 Juillet 2020 :

Le compte-rendu du 9 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

2. Cession des biens de l'Association Foncière à la commune de Chemaudin et Vaux :

L'association Foncière de Vaux les Prés a été dissoute en 2016 avant la fusion des 2 communes. Après afin de permettre à la préfecture de prendre un arrêté de dissolution, il est nécessaire que la nouvelle commune accepte l'incorporation des biens et des excédents de l'association au profit de la commune.

Pour établir l'acte de cession des biens, la commune aura recours à un notaire.

Le conseil municipal après débat accepte le transfert, des biens et des excédents de l'Association Foncière au profit de la commune de Chemaudin et Vaux; il autorise le Maire a effectuer toutes les démarches utiles et à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Accord à l'unanimité

3. Courrier de démission d'un Conseiller Municipal :

Suite au départ de Mme LUTHRINGER Lydia, le poste de rédacteur a été supprimé au conseil municipal de juillet. Mme MONLLOR a postulé au poste d'agent administratif 2^{ème} classe, nouvellement créé. Elle a été retenue. Le mandat d'élue municipale n'étant pas compatible avec le poste d'agent administratif, Mme MONLLOR a décidé de démissionner de son mandat d'élue. De ce fait nous souhaitons la bienvenue à Mr Serge MINORET, nouveau membre du conseil municipal

4. Renouvellement du conseiller communautaire suppléant :

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que la fonction de conseiller communautaire suppléant devenue vacante (démission de Séverine MONLLOR) est à pourvoir. Florence SOUEGES accepte la nomination en tant que suppléante au conseil communautaire.

Accord à l'unanimité.

5. Délibérations Modificatives :

• Budget Principal commune

Il est nécessaire de prendre une DM pour le remboursement d'une Taxe d'Aménagement :

Recette Investissement c/10226 : +2500€

Dépense Investissement c/10226 : +2500€

• Budget Petite Enfance

Il est nécessaire de prendre une DM suite à une erreur de plume au niveau des amortissements afin de rétablir l'équilibre des opérations d'ordre

Recette Investissement c/2188-040 : -1138€

Dépense Investissement c/21318 : -1138€

Accord à l'unanimité.

6. Renouvellement des conventions d'entretien des voiries des ZAE d'intérêts communautaires :

Le Maire rappelle au conseil Municipal que la compétence « Création, Aménagement, Entretien et Gestion des zones d'activités Economiques » a été transférée au Grand Besançon au 1^{er} janvier 2017. Elle doit prendre en charge l'entretien des voiries des ZAE (Grand Chaux et zone de l'Echange). Cependant, les élus ont souhaité confier l'entretien courant des voiries à la commune dans le but d'assurer les missions de proximité au plus près des usagers (entretien, propreté et viabilité hivernale). Celles-ci sont effectuées par les employés de notre commune. La convention est arrivée à son terme le 01/07/2020. Il est nécessaire de la renouveler pour 2 ans.

- Le coût des prestations d'entretien confiées à la commune de Chemaudin et Vaux pour le compte de GBM est donc de : 6033.23€ pour le site de GRAND CHAUX.

- Le coût des prestations d'entretien confiées à la commune de Chemaudin et Vaux pour le compte de GBM est donc de : 13773.63€ pour le site de la ZONE DE L'ECHANGE.

Accord à l'unanimité pour signer le renouvellement des conventions d'entretien des voiries des ZAE de la commune (Grand Chaux et Zone de l'Echange).

7. Avenant à la convention d'entretien de voirie :

Par convention du 5 avril 2019, Grand Besançon Métropole a confié à la commune l'entretien courant des voiries, parcs et aires de stationnement et de la signalisation, comprenant les missions correspondant aux dépenses identifiées en la matière dans l'évaluation faite par la CLECT.

Afin de prendre en compte le rapport de la CLECT du 26 septembre 2019 statuant sur les attributions de compensations définitives, ainsi que les données d'éclairage public qui n'étaient pas connues lors de la signature de la convention, il y a lieu de compléter la convention initiale par un avenant formalisant ces données définitives, pour le calcul des modalités financières et des modalités propres à l'éclairage public.

Les modalités de calcul suite au rapport de la CLECT du 26 décembre 2019 précise le montant forfaitaire définitif servant de base de valeur 2019 pour les actualisations futures :

Montant payé en 2019 : 33 349€

Montant définitif à payer en 2020 : 33 903€

Différence : 554€

Cette régularisation aura lieu après signature de l'avenant. Les dispositions propres à l'éclairage public pour la commune restent inchangées.

Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant.

8. Liste des membres de la CCID transmise par la Direction Générale des Finances Publiques :

Suite aux élections municipales de 2020, il est nécessaire de renouveler la liste des membres de la CCID.

24 noms ont été proposés par le conseil municipal. La DGFIP a retenu la liste suivante :

Commissaires titulaires :

- Mr PONCET Cyril
- Mr GIRARD René
- Mme LATROY Marie
- Mr GALLIOT Claude
- Mr VERNEREY Henri
- Mr MONTHIOUX Julien

Commissaires suppléants :

- Mme CHEVREY Katia
- Mr LEBAIL Ludovic
- Mr DODANE François
- Mme POURTEAU Jocelyne
- Mr ROUSSELOT Alain
- Mr GROSJEAN Daniel

9. Convention d'honoraires pour création d'un parking à la Croisée des Laves :

Suite à la création des Terrasses du Vallon, il était prévu d'augmenter le nombre de place de parking. Une étude a été demandée au Cabinet BEJ pour l'aménagement de 18 places supplémentaires ainsi qu'un parking à vélos. Le montant des honoraires n'est pas connu à ce jour.

10. Délégués SICA (2 titulaires et 2 suppléants) :

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les délégués SICA pour représenter la commune de Chemaudin et Vaux :

Délégués titulaires : Claude GALLIOT et Katia CHEVREY

Délégués Suppléants : René GIRARD et Séverine ONILLON

Accord à l'unanimité

11. Destination de l'argent versé par les gens du voyage lors du stationnement illicite :

Une vingtaine de caravanes ont stationné sur la commune de Chemaudin et Vaux du mercredi 26 août au 6 septembre 2020, sur un terrain sur le domaine privé de la commune : occupation illicite. Un accord a été trouvé avec la famille des gens du voyage, la somme de 700€ a été perçue par la commune. Mr le Maire propose de ventiler cette somme à raison de 200€ pour dédommager l'exploitant et 500€ aux écoles. Le conseil accepte la proposition de Mr le Maire.

12. Demande de subvention sport de haut niveau :

Mme Souèges fait lecture du courrier reçu de Mme Lucie Quarto. Elle sollicite la commune pour une subvention pour la pratique de Hockey de haut niveau au Canada. L'aide demandée porte sur le logement, équipements, repas etc... Après débat le conseil décide d'attendre des précisions sur la faisabilité de son futur départ (covid 19) et sur d'autres informations relatives aux études (statut, études poursuivies, sponsoring etc...)

13. Location de la salle communale aux élus et au personnel communal :

Depuis de nombreuses années, la commune donne la possibilité aux élus et salariés communaux de bénéficier gracieusement de la salle communale. Cette proposition est mise au débat et au vote. Le maire rappelle que la salle est prêtée gracieusement lors d'un décès.
Accord à la majorité.

Questions diverses

- Pour information, la commune n'a plus la possibilité de donner du raticide aux habitants, en effet la loi oblige à posséder une habilitation pour détention de cette gamme de produits.
- La société OBLIGER a fait une demande d'1 panneau publicitaire pour leur future installation sur la zone de l'Echange
- Eclairage du terrain de foot : le compteur disjoncte. Il faudra vérifier le bon fonctionnement dans des conditions normales d'utilisations (en l'absence des gens du voyage).
- Les caves-urnes sont installées quartier de Vaux et le seront sur le quartier de Chemaudin pour le 1^{er} novembre.
- Les Terrasses du Vallon : une réunion avec les Bureaux d'Etudes, de contrôle, et l'architecte s'est tenue le 8 septembre. Suites à des problèmes divers et variés, des indemnités ont été demandées (fuite d'eau, prise en charge d'hôtellerie et restauration, garde meuble, remise en conformité du système électrique, compensation de loyers).
- Pour information, une réunion concernant des chats errants aura lieu le 21 septembre à 18 h 30.
- Il a été décidé que le conseil municipal se réunira tous les 2^{ème} mardis du mois.

Fin de séance à 23 h 30

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2020-059 : Cessions des biens à l'Association Foncière à la commune

Délibération 2020-060 : Renouvellement du conseiller communautaire

Délibération 2020-061 : Délibération Modificative n°1 Budget commune

Délibération 2020-062 : Délibération Modificative n°1 Budget Petite Enfance

Délibération 2020-063 : Renouvellement de la convention d'entretien des voiries de la ZAE Grand Chaux

Délibération 2020-064 : Renouvellement de la convention d'entretien des voiries de la ZAE Zone de l'Echange

Délibération 2020-065 : Avenant à la convention d'entretien de voirie

Délibération 2020-066 : Délégués SICA

Délibération 2020-067 : Destination de l'argent versé par les gens du voyage lors du stationnement illicite

Délibération 2020- 68 : Location de la salle communale aux élus